

FORMATION TECHNICIEN COMPÉTENT POUR L'INSPECTION EN EXPLOITANT DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES

ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Association TANDEM

Adresse : 1 rue Racine – BP 5210 – 83095 TOULON Cedex

Tél : 04 98 070 070

N° de déclaration d'activité : 93830352483

PUBLICS CONCERNÉS

La formation s'adresse à tous les techniciens, régisseurs et cadres techniques du spectacle vivant.

ACCESSIBILITÉ

L'organisme de formation TANDEM est en mesure d'identifier tous types de handicaps et d'orienter les personnes concernées vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les cadres réglementaires liés à l'Arrêté du 25 juillet 2022 ainsi que celui du 25 juin 1980,
- Identifier les principales sollicitations mécaniques des structures démontables,
- Procéder à l'inspection visuelle des ossatures destinées à supporter des personnes (OP),
- Procéder à l'inspection visuelle des ossatures d'équipements scéniques (OS),
- Donner un avis sur l'exploitation en sécurité des différents ensembles démontables,
- Inscrire au dossier de sécurité l'avis après inspection.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience
- Utilisation de matériel professionnel
- Mises en situation

Projection de diaporamas. Fourniture d'un support sur clé USB.

Les stagiaires devront avoir leurs propres équipements de sécurité (EPI gants et chaussures de sécurité) lors des manipulations de matériels (cours pratiques).

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le spectacle vivant. Si toutefois vous êtes dans une autre situation, vous pouvez contacter le service formation au 04 98 07 00 73.

FORMATION TECHNICIEN COMPÉTENT POUR L'INSPECTION EN EXPLOITANT DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des cadres réglementaires (arrêté du 25 juillet 2022, arrêté du 25 juin 1980, responsabilités du technicien, création de documents types...)
- Étude et compréhension du travail mécanique ainsi que des principaux modes de sollicitations des éléments constitutifs d'une structure
- Inspection : mises en situation pratique des cadres réglementaires (ossatures d'équipements scéniques, ossatures destinées à supporter des personnes, rapports

TAUX DE SATISFACTION

sera effective à la suite de la première session de formation

TAUX DE RÉUSSITE

sera effectif à la suite de la première session de formation

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Accès :

- **Sans prise en charge** : Inscription au moins 15 jours avant le début de la formation.
- **Selon l'OPCO** : Inscription un mois avant ou plus.

Durée totale : 35 heures sur 5 jours soit 7 heures par jour

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

Effectif maximum : 10 stagiaires

Lieux de formation : La Seyne-sur-Mer

Coût du stage par participant : contacter l'équipe formation

Assujetti à la TVA : Oui Non

CONTACTS

Téléphone : 04 98 07 00 73

Adresse mail : assistant.formation@tandem83.com

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire sera distribué en début et en fin de session, les stagiaires devront y répondre individuellement et rapidement en 10 à 15 minutes. Les réponses seront corrigées en groupe. Cela permettra au formateur de connaître en partie le niveau d'acquisition du module par les stagiaires. Une évaluation est faite par le formateur en continu tout au long du module, basée sur les questions et réponses de l'apprenant, l'observation, les commentaires, les tours de table, les prises de paroles. Une grille d'évaluation est complétée par le formateur pour chaque stagiaire en fin de formation au regard des objectifs pédagogiques.

L'application pratique par la mise en situation, permettra aux candidats de valider les connaissances acquises de la formation, en situation concrète.

Niveaux de maîtrise souhaitée : sensibilisation, compréhension, assimilation selon les séquences abordées

FORMATEUR

Laurent LISSART

Date de mise à jour : 01/06/2026